

**SAINT-CÔME D'OLT**  
**Conseil municipal du 4 mars 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le 4 mars 2016. Douze élus ont participé à la séance, les trois élus excusés avaient donné procuration. L'ordre du jour portait essentiellement sur l'examen des comptes administratifs et de gestion de l'année 2015.

1 - Approbation du compte rendu du CM du 01 février 2016.

*Vote : 12 POUR, 3 ABSTENTIONS.*

2 - Taux de promotion des agents communaux pour deux grades :

Le 15/01/2015, il avait été décidé de fixer les taux de promotion possible pour les grades d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est proposé au conseil municipal de permettre l'avancement de grade pour l'ensemble des agents qui remplissent les conditions d'ancienneté et de formation et donc de voter un taux de promotion 100 % pour l'ensemble des grades.

*Vote : 15 POUR*

3 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe correspondant aux responsabilités exercées par l'agent en question.

Madame CARAYOL demande l'incidence financière qui sera d'environ 60 € mensuel sans les charges.

*Vote : 15 POUR*

4- Modification de bail pour le local des orthophonistes

Le local du cabinet médical est actuellement attribué à une orthophoniste pour un jour par semaine. Du fait de l'accroissement de la demande et de l'installation d'un second orthophoniste, ce local sera désormais occupé à temps complet.

En conséquence, le loyer passera de 76 €/mois à 380€/mois.

*Vote : 15 POUR*

5- Coupe de bois à Saupiac

Accord sur la proposition de l'O.N.F. pour une coupe de bois sur la forêt de Saupiac pour la période 2016-2017.

*Vote : 15 POUR*

6 - Annulation de créance

Suite au jugement du Tribunal d'Instance de Rodez il est demandé l'annulation d'une facture d'eau de 379.33 €. Cette somme devra être inscrite dans le budget primitif au titre des "créances éteintes".

*Vote : 15 POUR*

## 7- Vote des Comptes Administratifs et de gestion de 2015

Ces comptes comprennent le budget principal de la commune et les budgets annexes de l'eau et du lotissement de des Ginestes. Ils ont, préalablement, fait l'objet d'un examen en détail en commission des finances. De ce fait, les résultats ont été présentés par chapitre regroupant les sommes correspondantes suivant leur nature.

### **1- Budget Principal**

- *Section Fonctionnement* : le montant global des recettes s'établit à 934 375,30 € tandis que les dépenses s'élèvent à 716 821,73 €. L'excédent qui en résulte se monte à : 217 523,57 €. A cet excédent au 31 décembre 2015, il convient d'ajouter celui, existant au 1er janvier, de 614 065,72 €, soit au total, un excédent cumulé de 831 589,29 €. Il est précisé que ce montant inclut les 214 000 € issus du solde du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2013 qui, restent encore inscrits dans le budget principal.

Des précisions sont données sur l'évolution des factures de l'EDF car il s'avère, qu'après recherches, des écarts importants ont été constatés d'un exercice sur l'autre. C'est, notamment, le cas du montant de l'éclairage public qui suscite des interrogations pour lesquelles nous n'avons pas de réponses. De ce fait, une demande d'informations sera envoyée à l'E.D.F.

Monsieur le Maire informe qu'une campagne de remplacement des lampes actuelles, très énergivores, est mise en place par le SIEDA. Les nouvelles lampes devraient permettre de réaliser des économies.

Concernant le poste "Publication" qui se monte à 5 214 € incluant la parution du journal municipal pour 3 964,00 €, Madame BESOMBES-PALOUS suggère de faire une consultation par appel d'offre portant sur le chapitre « publication » en multipliant ce montant annuel par 6 destiné à couvrir la mandature.

En réponse, il apparaît que l'importance de ce montant ne relève pas d'une procédure d'appel d'offre, et qu'une consultation a été faite pour la partie impression.

- *Section d'Investissement* :

Les recettes de ce budget s'élèvent à 242 130,37 € et les dépenses à : 204 479,64 € générant un excédent de 37 650,73 €. En prenant en compte le déficit de l'exercice précédent de 27 231,16 €, le solde positif définitif s'élève à : 10 419,57 €.

*Vote du Compte Administratif : 11 "POUR" (le maire ne votant pas) avec 3 ABSTENTIONS*

*Vote du Compte de Gestion : 12 "POUR" avec 3 ABSTENTIONS*

## **2- Budget annexe de l'Eau**

- *Section Fonctionnement* : les recettes de l'année s'élèvent à 209 439,71 € tandis que les dépenses se limitent à 88 125,08 €. Mais, il faut préciser qu'une facture de régularisation de 74 178 €, au nom du SIAEP, sera inscrite dans le budget primitif de 2016. Dès lors, l'excédent réel s'établirait à 47 136 €.

- *Section d'Investissement* : les travaux de rénovation n'ayant pas encore commencé, le montant respectif des recettes: 33 148,95 € et des dépenses : 40 132,77 € est limité. La différence crée un léger déficit de 6 983,82 € largement couvert par l'excédent du fonctionnement précité.

*Vote du Compte Administratif : 11 "POUR" (le maire ne votant pas) avec 3 ABSTENTIONS*

*Vote du Compte de Gestion : 12 "POUR" avec 3 ABSTENTIONS*

Suite à des remarques de Mme BESOMBES-PALOUS sur la qualité de l'eau, Monsieur le Maire informe qu'une purge de l'ensemble des réseaux vient d'être effectuée, en conformité avec la réglementation. Ceci n'avait pas été fait depuis plusieurs années, ce qui a créé une forte turbidité dans l'eau. Un traitement classique au chlore s'en est suivi qui ne nuit pas à la qualité de l'eau.

Il informe également que suite à un problème technique sur le réseau d'eau, le SIAEP a dû fermer le réseau pendant près de 2 jours. Mais, l'alimentation a pu être maintenue pour l'ensemble du bourg, en particulier pour la Maison de Retraite et la M.A.S., grâce à l'apport de l'eau des sources de Guzoutou.

## **3- Budget annexe du « Lotissement des Ginestes »**

Le déficit d'investissement originel de 123 710,26 € a été réduit par la vente d'un lot pour un montant de 44 594,50 €. Le nouveau déficit d'investissement s'élève donc à : 79 115,36 €.

La section de fonctionnement s'achève sur un excédent de 1 258,36 € (dû au report antérieur). Deux lots restent encore à vendre pour lesquels des démarches sont en cours.

*Vote : 15 POUR*

### **Questions diverses:**

Différentes questions ont été abordées et, notamment les réflexions en cours pour l'emplacement de la future Maison de santé pluridisciplinaire. Celle-ci devrait accueillir, outre 2 médecins, le cabinet d'orthophonistes, le kinésithérapeute, une association d'infirmières, les services de l'ADMR...exigeant au minimum 400 m<sup>2</sup> de surfaces de bureau ou de salles de soin. C'est dire que la surface nécessaire au sol (chemin d'accès et parkings...) dépassera les 1 500 m<sup>2</sup>. En conséquence et pour le moment, l'hypothèse du lieu d'implantation se situe à l'entrée du village.

Madame BESOMBES-PALOUS suggère plutôt de construire un bâtiment servant de garage communal et de faire la maison de santé dans le local communal du foirail au plus près du bourg ancien.

La séance est levée à 11H.